

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
7 – 2022 / N° 3**

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le 07/10/2022
ID : 026-212603054-20221004-7_2022_3-DE

SEANCE du 04 OCTOBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0
Date de la convocation : 26.09.2022

L'an deux mil vingt-deux et le quatre octobre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, MANENT Corinne, REBOUL Gregory.

Absents excusés : VIAL Anne- Claire donne procuration à ANDEOL Hervé
MINDER Pascale

Objet : Acquisitions de 3 poubelles et 3 cendriers muraux

Le bureau propose d'acheter 3 corbeilles et 3 cendriers muraux à l'entreprise COMAT & VALCO pour un montant de 484 € HT soit 580.80 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **Accepte** la proposition de l'entreprise COMAT & VALCO pour 580.80 € TTC.
- **Dit** que la dépense est prévue au BP 2022 à l'article 2188.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
A St Gervais sur Roubion, le 7/10/2022

Le Maire

Hervé ANDEOL



Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 7/10/2022
Et de la réception en Préfecture le 7/10/2022

Le Maire

